

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 05 février 2026

n° 028-26 C

Objet : RS - Direction mutualisée des systèmes d'information et du numérique – Avenants aux conventions de fonctionnement du service commun

- date de convocation le 30 janvier 2026
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Jimmy Bâabâa à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévisse - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Brigitte Bochaton - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de James Hallay à Jean-Marc Léoutre - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martine Lambert à Chantal Giorda - de Gaëtan Pauchet à Thierry Repentin - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier

• conseillers excusés : 20

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Michel Dyen - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Gamen - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Marie Perrier - Claire Plateaux - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alain Thieffénat - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 05 février 2026

délibération n° 028-26 C

objet **RS - Direction mutualisée des systèmes d'information et du numérique – Avenants aux conventions de fonctionnement du service commun**

Alain Caraco, vice-président chargé des coopérations métropolitaines de mobilité et du développement du numérique, rappelle que la Communauté d'agglomération de Chambéry métropole et la Ville de Chambéry ont décidé, en mai 2011, de mutualiser leurs systèmes d'information, cette décision se traduisant par un regroupement de leurs équipes respectives au sein d'une direction unique rattachée à Chambéry métropole.

Au 1^{er} janvier 2016, les agents de Chambéry ont été transférés à Grand Chambéry au sein de la direction des systèmes d'information (DSI) mutualisée.

Au 1^{er} septembre 2016, la Ville de La Motte-Servolex a rejoint le service commun.

Au 11 septembre 2017, la Ville de La Ravoire a intégré la DSI mutualisée.

Au 1^{er} janvier 2019, le Centre communal d'action sociale de Chambéry a également adhéré à la DSI mutualisée de Grand Chambéry.

Au 1^{er} janvier 2022, la DSI mutualisée est devenue la direction mutualisée des systèmes d'information et du numérique (DSIN), sans modification du périmètre du service commun.

Au 1^{er} janvier 2023, l'activité téléphonie de la Ville de Chambéry a été transférée au service commun.

Au 1^{er} janvier 2023, la Ville de La Motte-Servolex a intégré les infrastructures mutualisées.

Au 1^{er} janvier 2026, la clé de répartition générique est actualisée suite à la mise à jour de l'état des parcs informatiques de chaque collectivité établie en 2025.

Suite à la création d'un poste de catégorie A de responsable des infrastructures au sein du service commun, celui-ci est mutualisé et financé par les 5 adhérents de la DSIN à compter du 1^{er} février 2026, date effective de la prise de poste de l'agent. La répartition de la dépense est réalisée suivant la clé de répartition des dépenses mutualisées de l'année correspondante.

Afin d'intégrer ces évolutions, il est proposé d'établir :

- l'avenant n° 4 à la convention de fonctionnement du service commun de la DSIN entre la Ville de Chambéry et Grand Chambéry,
- l'avenant n° 3 à la convention de fonctionnement du service commun de la DSIN entre le Centre communal d'action sociale de Chambéry et Grand Chambéry,
- l'avenant n° 3 à la convention de fonctionnement du service commun de la DSIN entre la Ville de La Motte-Servolex et Grand Chambéry.
- l'avenant n° 1 à la convention de fonctionnement du service commun de la DSIN entre la Ville de La Ravoire et Grand Chambéry.

Les articles des conventions modifiés par les avenants sont les articles 5 et 7 relatifs aux ressources humaines et aux modalités financières de la mutualisation. Les nouvelles clés de répartition sont effectives à compter du 1^{er} janvier 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-4-2,

Vu la convention de fonctionnement du service commun de la DSIN et ses avenants n° 1, 2 et 3 entre la Ville de Chambéry et Grand Chambéry,

Vu la convention de fonctionnement du service commun de la DSIN et ses avenants n° 1 et 2 entre le Centre communal d'action sociale de Chambéry et Grand Chambéry,

Vu la convention de fonctionnement du service commun de la DSIN et ses avenant n° 1 et 2 entre la Ville de La Motte-Servolex et Grand Chambéry,

Vu la convention de fonctionnement du service commun de la DSIN entre la Ville de La Ravoire et Grand Chambéry,

Vu l'avis du comité de pilotage du service commun du 20 mars 2025 et du 10 juillet 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 4 à la convention de fonctionnement du service commun de la DSIN entre la Ville de Chambéry et Grand Chambéry, joint à la présente délibération,

Article 2 : d'approuver l'avenant n° 3 à la convention de fonctionnement du service commun de la DSIN entre le Centre communal d'action sociale de Chambéry et Grand Chambéry, joint à la présente délibération,

Article 3 : d'approuver l'avenant n° 3 à la convention de fonctionnement du service commun de la DSIN entre la Ville de La Motte-Servolex et Grand Chambéry, joint à la présente délibération,

Article 4 : d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de fonctionnement du service commun de la DSIN entre la Ville de La Ravoire et Grand Chambéry, joint à la présente délibération,

Article 5 : d'autoriser le président ou son représentant à signer lesdits avenants.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. Repentin', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

028-26 C

Objet de l'acte :	RS - Direction mutualisée des systèmes d'information et du numérique – Avenants aux conventions de fonctionnement du service commun
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 2 - Convention et avenant (document contractuel) 3 - Autres
Date de l'acte :	05 février 2026
Annexe(s) :	Avenant n°1 à la convention de fonctionnement du service commun de la DSIN entre la commune de ville de La Ravoire et Grand Chambéry., Avenant n°3 à la convention de fonctionnement du service commun de la DSIN entre la ville de La Motte-Servolex et Grand Chambéry., Avenant n°3 à la convention de fonctionnement du service commun de la DSIN entre le Centre communal d'action sociale de Chambéry et Grand Chambéry., Avenant n°4 à la convention de fonctionnement du service commun de la DSIN entre la ville de Chambéry et Grand Chambéry

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20260205-lmc1H35257H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H35257H1

Date de transmission en Préfecture : 06 février 2026

Date de réception en Préfecture : 06 février 2026



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Date de publication sur le site internet:	vendredi 06 février 2026
---	--------------------------